NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2911
15 mars 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2911e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le jeudi 15 mars 1990, à 15 h 30

Président :	M. AL-ASHTAL	(Yémen démocratique)
Membres :	Canada	M. FORTIER
	Chine	M. LI Luye
	Colombie	M. PEÑALOSA
	Côte d'Ivoire	M. ESSY
	Cuba	M. MORENO FERNANDEZ
	Etats-Unis d'Amérique	M. WATSON
	Ethiopie	M. GOSHU
	Finlande	Mme RASI
	France	M. BLANC
	Malaisie	M. ABU HASSAN
	Roumanie	M. MICU
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Crispin TICKELL
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
	Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

90-60330/A 2411v (F)

La séance est ouverte à 16 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 12 FEVRIER 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21139)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément aux décisions prises à la 2910e séance, j'invite les représentants d'Israël, de la Jordanie et du Sénégal à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle. J'invite le représentant de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bein (Israël), M. Salah (Jordanie) et Mme Diallo (Sénégal) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle; M. Qaddoumi (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité va reprendre l'examen de son point de l'ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la Jordanie, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats arabes pendant le mois de mars. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant le Conseil en ma qualité de président du Groupe des Etats arabes pendant le mois de mars.

Je suis très heureux, Monsieur le Président, de pouvoir vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pendant ce mois. Ma joie est d'autant plus grande de vous voir présider le Conseil que vous représentez un pays frère arabe. Vous connaissant personnellement, je suis certain que vos grandes qualités, votre efficacité et votre sagesse contribueront au succès des travaux du Conseil.

Je remercie également votre prédécesseur, M. Ricardo Alarcón de Quesada, dont nous avons grandement apprécié la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du conseil le mois dernier.

Au nom du Groupe arabe, je remercie également le Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, M. Dato Abu Hassan Haji Omar, et le Ministre des relations extérieures de Cuba, M. Isidoro Malmierca Peoli, d'avoir bien voulu

M. Salah (Jordanie)

prendre la parole devant le Conseil sur la question à l'examen, qui intéresse tous les pays arabes.

Une fois encore, le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question de la situation dans les territoires arabes occupés, et, comme d'habitude, cette réunion est due à l'évolution grave et négative dans ces territoires, qui porte atteinte aux intérêts de leurs propriétaires légitimes et qui menace les perspectives de paix dans la région. La nouvelle évolution qui a motivé la convocation du Conseil de sécurité aujourd'hui est l'intensification de l'immigration en Israël de Juifs de l'Union soviétique.

M. Salah (Jordanie)

On s'attend à ce que le nombre des nouveaux immigrants s'élève, à la fin de cette année, à 100 000 environ et, dans quelques années, à 1 million environ.

L'histoire de l'immigration juive en Palestine est étroitement liée à la cause du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se situe la question de Palestine. En fait, cette question d'immigration est à l'origine du conflit et sa persistance est l'une des principales raisons de la persistance du conflit à ce jour. La relation entre l'immigration juive depuis la guerre de 1967 et la persistance du conflit arabo-israélien nous préoccupe tout particulièrement à l'heure actuelle.

Nous avons lancé des mises en garde contre la gravité et les conséquences de cette immigration depuis l'occupation par Israël des territoires arabes en 1967. A ce moment-là, il est devenu évident que cette immigration allait avoir des conséquences délétères sur les droits de l'homme, les droits nationaux des habitants des territoires arabes occupés et les possibilités de paix dans la région, car beaucoup d'immigrants juifs, encouragés par le Gouvernement israélien, se sont installés dans les territoires arabes occupés après qu'Israël eût exproprié une partie de ces territoires pour y implanter des colonies de peuplement.

Les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, notamment l'expropriation de terres et l'établissement de colonies de peuplement juives sur ces terres, sont bien connues du Conseil de sécurité. En fait, ces pratiques sont documentées dans les rapports établis par les différents comités et commissions créés par l'Organisation des Nations Unies pour faire enquête sur ces pratiques.

Je voudrais donner lecture de deux paragraphes du troisième rapport présenté au Conseil de sécurité par la commission composée de trois de ses membres créée en vertu de la résolution 446 (1979) du Conseil pour étudier la situation concernant les colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

Au sujet de la politique israélienne concernant les colonies de peuplement,

(L'orateur cite en anglais)

> "La Commission a eu la preuve que le Gouvernement israélien s'est engagé dans un processus délibéré, systématique et à grande échelle de création de colonies de peuplement dans les territoires occupés, mesure dont il doit assumer l'entière responsabilité."

(L'orateur reprend en arabe)

S'agissant de la relation entre la création de colonies de peuplement et le déplacement des habitants légitimes des territoires, la Commission déclare :

M. Salah (Jordanie)

(L'orateur cite en anglais)

"La Commission est d'avis qu'il existe une corrélation entre la création de colonies de peuplement israéliennes et le déplacement de la population arabe."

(L'orateur reprend en arabe)

Comme les membres du Conseil le savent, après avoir reçu les rapports de la Commission, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 465 (1980), dans laquelle il considère que

"toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure ou le statut institutionnel des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci, n'ont aucune validité en droit..." (Résolution 465 (1980), par. 5)

Les politiques et les pratiques israéliennes visant à installer des éléments de sa population et les nouveaux immigrants dans ces territoires constituent une grave violation de la quatrième Convention de Genève et font sérieusement obstacle à l'instauration d'une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient.

Dans cette résolution, le Conseil de sécurité demande également au Gouvernement et au peuple israéliens de cesser d'urgence

"d'établir, édifier et planifier des colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem." (Ibid., par. 6)

Le Conseil demande aussi

"à tous les Etats de ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies des territoires occupés." (Ibid., par. 7)

Dix ans se sont écoulés et cette résolution n'est toujours pas appliquée. Israël continue de créer des colonies de peuplement et certains pays ont continué de fournir une aide à Israël - une aide matérielle, qui lui a permis d'édifier des colonies de peuplement, ou une aide humaine, qui lui a permis de peupler ces territoires d'immigrants.

La position du Gouvernement israélien à l'égard des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés - ou, plus précisément, la colonisation israélienne de ces territoires - n'a pas besoin d'être rappelée. Il s'agit d'une position adoptée par le Gouvernement actuel d'Israël et par ses prédécesseurs.

M. Salah (Jordanie)

Je me souviens, par exemple, de ce que Golda Meir a dit en 1973, alors qu'elle était Premier Ministre d'Israël :

(L'orateur cite en anglais)

"Ces avant-postes et ces colonies de peuplement sont des graines qui germeront à l'avenir, qui accroîtront notre population et qui auront des racines toujours plus solides."

(L'orateur reprend en arabe)

Moshe Dayan a dit la même année, alors qu'il était Ministre de la défense :

(L'orateur cite en anglais)

"Israël doit rester à jamais sur la Rive occidentale, car il s'agit là de la Judée et de la Samarie. Il s'agit là de notre patrie. Nous aurions pu aussi bien rester en Amérique ou en Russie si nous n'avions pas voulu venir ici."

(L'orateur reprend en arabe)

Les déclarations faites récemment à ce sujet par Yitzhak Shamir, Premier Ministre d'Israël, ont dû retenir l'attention du Conseil de sécurité. Il a dit, entre autres, que ces immigrants étaient libres de s'installer où ils voulaient et que cette immigration massive exigeait la création du "Grand Israël"; qu'Israël devait garder la mainmise sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, dans l'attente d'une immigration massive et que cette immigration fera cette fois d'Israël un pays plus grand, plus fort et meilleur.

De telles déclarations sont extrêmement graves. Elles devraient amener le Conseil de sécurité à accorder d'urgence son attention totale à la question et à trouver rapidement une solution à ce problème.

Il n'est pas juste de permettre aux Juifs de toutes les parties du monde de s'installer dans les territoires arabes occupés pour la simple raison qu'ils sont juifs, tandis que les réfugiés palestiniens de la diaspora se voient refuser le droit de retour sur leurs terres pour la simple raison qu'ils sont Arabes et Palestiniens.

Si les droits de l'homme veulent dire qu'on doit donner au peuple juif de l'Union soviétique le droit d'émigrer de son pays, cela ne veut pas dire que ce droit doit s'exercer aux dépens du peuple arabe palestinien.

M. Salah (Jordanie)

S'il y a de la place sur le territoire où a été établi Israël en 1948, elle doit en priorité être occupée par les réfugiés palestiniens, les propriétaires de ces terres qui en ont été déracinés par la force en 1948. Le droit de retour des réfugiés Palestiniens est un droit de l'homme, un droit national inaliénable sur lequel insistent les Nations Unies dans diverses résolutions, et en particulier dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et au paragraphe 2 b) de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

La politique de peuplement israélienne dans les territoires arabes occupés depuis 1967 s'accompagne d'une politique de déportation et d'expulsion systématiques des habitants légitimes de ces terres. Israël a adopté toutes sortes de pratiques répressives et arbitraires qui rendent la vie encore plus difficile aux habitants de ces territoires, les obligeant à quitter leur terre et à aller s'installer ailleurs.

L'histoire de l'occupation israélienne dans les territoires arabes occupés depuis 1967 nous amène à considérer l'émigration systématique et intensifiée actuelle de Juifs d'Union soviétique vers Israël comme une grave menace qui dépasse les dangers précédents. L'arrivée de ce flot énorme d'immigrants en Israël et leur installation dans les territoires arabes occupés signifient que l'annexion rampante de ces territoires et l'expulsion de leurs habitants légitimes vont continuer. C'est aussi une menace pour la paix dans la région. A la suite de cette immigration massive, Israël pourrait bien tôt ou tard annexer la Rive occidentale et la bande de Gaza, comme il l'a fait auparavant pour la Jérusalem arabe et le territoire arabe syrien des hauteurs du Golan.

Il pourrait aussi commettre le crime de déporter massivement le peuple palestinien. Ce crime est appelé un "transfert" en Israël. Certains dirigeants israéliens n'hésitent pas à parler de cette idée comme d'une possibilité. Il faut noter qu'en juin 1988, il y a eu en Israël un référendum à propos de l'idée de déportation massive des Palestiniens. Ce référendum a montré clairement que 41 % des Israéliens étaient en faveur de cette idée. En octobre 1989, un autre référendum a montré que le pourcentage des partisans de cette idée était passé à 52 %, ce qui veut dire que l'appui à cette idée immorale s'est élargi et qu'elle pourrait bien, avec le temps, être envisagée comme une solution possible.

Les droits nationaux et les droits de l'homme inaliénables du peuple palestinien seront les premières victimes d'un pareil crime. Les autres victimes

M. Salah (Jordanie)

seront les pays arabes voisins, qui seront affectés par le grave impact de ce crime. Ces pays souffrent encore des déplacements précédents du peuple palestinien, en particulier après les guerres de 1948 et de 1967. Cette possibilité n'est pas si lointaine, surtout si l'on tient compte des innombrables déclarations faites par les dirigeants israéliens à propos de l'idée d'une patrie de rechange. Il est évident que toute tentative faite par Israël pour concrétiser cette idée provoquerait dans la région une explosion énorme d'une ampleur sans précédent.

Nous nous félicitions de l'évolution positive des relations internationales ces dernières années et espérions que les effets de la détente internationale se feraient sentir sur le conflit arabo-israélien et hâteraient le processus tant attendu de règlement politique.

Mais il semblerait que le contraire se soit produit. Cette dangereuse vague d'immigration est l'une des conséquences des changements intervenus en Union soviétique en harmonie avec l'amélioration du climat international. Les dimensions et les dangers de cette immigration auraient dû être envisagés avant qu'elle commence, et on aurait donc dû prendre des précautions pour l'orienter vers des pays en mesure d'accueillir et d'absorber ces immigrants et où leur présence ne mettrait pas en danger les droits de l'homme et les droits nationaux des peuples de ces pays, ou la paix et la sécurité.

Les pays qui n'ont cessé de réclamer cette immigration et de faire pression dans ce sens auraient dû ouvrir toutes grandes leurs portes pour recevoir ces immigrants et les installer sur leur propre territoire. Mais ces pays ont fait le contraire. Ils ont ou fixé des quotas ou fermé leurs portes pour essayer d'obliger les immigrants à aller en Israël, même si 85 % des Juifs partis d'Union soviétique sont allés aux Etats-Unis et non pas en Israël quand ils avaient le choix.

Ce qui rend la situation encore plus grave, c'est que ces immigrants quittent leur pays avec des documents de voyage et non pas des passeports, ce qui signifie que s'ils voulaient rentrer dans leur pays, ce serait impossible. Dans ces conditions - et en l'absence de tout autre choix -, il s'agit plutôt d'une évacuation que d'une émigration. Israël récolte ainsi les fruits de la détente internationale en recevant davantage d'immigrants, ce qui renforce son potentiel et alimente sa machine de guerre, tout comme il a récolté les fruits de la tension internationale en exploitant la rivalité entre les deux superpuissances.

M. Salah (Jordanie)

Nul doute que ce que gagne Israël dans les deux cas va accroître son intransigeance et l'encourager à persister dans la politique expansionniste et agressive qu'il poursuit dans la région. C'est un Etat qui n'a pas de frontières définitives. Il ne reconnaît pas être une puissance occupante pas plus qu'il ne reconnaît l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires qu'il occupe. Israël nie aussi aux réfugiés palestiniens qui ont été expulsés de leurs foyers le droit de rentrer chez eux et considère qu'accepter le droit de retour reviendrait à un "suicide démographique". Cette expression a été utilisée dans un discours que Chaim Herzog, l'actuel Président israélien, a fait devant l'Assemblée générale pendant la discussion de la question de Palestine, en 1976 alors qu'il était Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a déclaré :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Ce prétendu principe est totalement dépourvu de réalisme, car Israël n'a pas l'intention de commettre un suicide démographique."

M. Salah (Jordanie)

Le fait est que le retour des réfugiés palestiniens dans leur pays ne représenterait pas un suicide démographique pour Israël. En revanche, l'immigration des Juifs du monde entier et leur installation dans les territoires occupés représentent un massacre démographique pour les habitants légitimes de ces territoires. A cet égard, je voudrais rappeler ce que le comte Bernadotte, médiateur des Nations Unies pour la Palestine, a écrit en 1948 dans son rapport à l'Assemblée générale sur cette question :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Ce serait un crime contre les principes de la justice la plus élémentaire si ces victimes innocentes du conflit [les réfugiés palestiniens] étaient privées du droit de rentrer chez elles, alors que les immigrants juifs affluent en Palestine."

(L'orateur reprend en arabe)

Ce nouvel afflux de l'immigration juive en Israël augmente nos inquiétudes et nous préoccupe plus que jamais pour différentes raisons : premièrement, cette immigration se fait aux dépens des droits nationaux inaliénables et des droits de l'homme du peuple palestinien arabe et des citoyens syriens du Golan arabe syrien.

Deuxièmement, Israël utilisera cette immigration comme excuse pour poursuivre son occupation des territoires arabes, en prétendant qu'il en a besoin pour absorber les nouveaux immigrants. Il utilisera les immigrants pour renforcer sa machine de guerre et poursuivre sa politique d'expansion et d'agression contre les pays arabes.

Troisièmement, un règlement pacifique n'est pas encore intervenu et cette immigration et son installation concomitante dans les territoires occupés va à l'encontre de la formule "la terre pour la paix", que l'on considère unanimement comme la base de l'instauration de la paix dans la région. Tout cela fait donc obstacle aux efforts de paix et rend impossible son avènement.

Quatrièmement, Israël refuse toujours de se considérer comme puissance occupante et rejette le principe de l'application de la quatrième Convention de Genève aux territoires arabes occupés. Il rejette également les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment celles qui considèrent comme illégales ses pratiques dans les territoires arabes occupés et qui lui demandent d'y mettre fin.

Pour ces raisons, et dans le contexte de l'Intifada palestinienne sacrée - qui souligne le refus catégorique de l'occupation israélienne par le peuple palestinien

M. Salah (Jordanie)

et son insistance à recouvrer ses droits nationaux inaliénables - et de la position pacifique des Palestiniens reflétée par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui est, comme nous le savons tous, le seul représentant légitime du peuple palestinien, il devient évident que cette nouvelle vague d'immigration a des répercussions extrêmement graves qui méritent une attention urgente et exigent des mesures appropriées de la part du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit être plus efficace que jamais. L'efficacité ne consiste pas à adopter des résolutions mais à les faire appliquer. Le Conseil a déjà adopté de nombreuses résolutions sur les territoires arabes occupés, qui sont restées lettre morte, car Israël les a rejetées et le Conseil n'a pas été à même d'exercer ses pouvoirs face à ce refus.

La question de l'immigration, dont le Conseil est saisi aujourd'hui, est importante, mais elle ne représente que l'un des aspects d'un problème complexe : le conflit arabo-israélien, dont le coeur est la question palestinienne. Tant que cette question n'aura pas trouvé de solution radicale, les différents problèmes qui en découlent resteront eux aussi insolubles.

S'agissant du problème de l'immigration juive dont nous sommes saisis, voilà ce que nous attendons du Conseil de sécurité : l'interruption de cette immigration vers Israël ou sa réorientation vers d'autres pays en attendant qu'un règlement pacifique intervienne; la réaffirmation des résolutions adoptées précédemment sur cette question par le Conseil de sécurité, notamment la résolution 465 (1980); la confirmation du principe de l'application de la quatrième Convention de Genève aux territoires arabes occupés; la réaffirmation de l'illégalité des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et de la nécessité d'obliger Israël à cesser de les créer et à démanteler celles qui sont déjà en place; l'assurance que tous les Etats cesseront de fournir une assistance quelconque à Israël qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés; et une demande adressée au Secrétaire général pour qu'il suive la mise en oeuvre de la résolution qui sera adoptée par le Conseil de sécurité à ce sujet et présente un rapport au Conseil dans un délai raisonnable.

Il serait opportun de réaffirmer qu'il est indispensable de redoubler d'efforts pour aboutir à un règlement général, juste et durable du conflit arabo-israélien dans le cadre d'une conférence internationale et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que des droits

M. Salah (Jordanie)

nationaux légitimes du peuple palestinien. Un tel règlement résoudrait une fois pour toutes tous les problèmes découlant de ce conflit, y compris le problème de l'immigration dont nous sommes saisis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme DIALLO (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de sécurité de m'offrir l'occasion de participer aux débats sur un sujet qui préoccupe particulièrement le Sénégal et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que j'ai l'honneur de présider au nom de mon pays.

Mme Diallo (Sénégal)

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire la satisfaction qu'éprouve notre délégation à vous voir présider le Conseil de sécurité pendant le mois de mars. Je voudrais vous adresser nos chaleureuses félicitations et je suis certaine que vous continuerez de conduire les travaux du Conseil avec votre dynamisme et votre compétence habituels. Je ne saurais non plus manquer de rendre l'hommage qu'il convient à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur de Cuba, Ricardo Alarcón de Quesada, pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche pendant le mois de février.

En ma double qualité de représentante du Sénégal et de présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai demandé à participer aux débats du Conseil car notre inquiétude est profonde devant les développements récents de la politique israélienne de peuplement du territoire palestinien occupé.

La présence et la participation remarquées ce matin - qu'il me plaît de souligner et de saluer - de Leurs Excellences les Ministres des affaires étrangères de la Palestine, de la Malaisie et de Cuba témoignent de l'importance et de l'acuité de la question qui interpelle toute la communauté internationale.

Les déclarations récentes de certains responsables israéliens montrent, une fois de plus, l'entêtement d'Israël dans sa négation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et dans son refus d'admettre l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève au territoire palestinien occupé depuis 1967, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La politique d'implantation de colonies dans le territoire occupé, mise en oeuvre depuis 1967 par Israël, a été rejetée et condamnée unanimement par la communauté internationale. Elle avait amené le Conseil de sécurité, par sa résolution 446 (1979), à créer une commission, composée de trois de ses membres et chargée d'étudier la situation concernant les colonies de peuplement dans les territoires occupés. A la suite du deuxième rapport de cette commission, le Conseil de sécurité avait adopté le 1er mars 1980, la résolution 465 (1980), dans laquelle il acceptait les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées.

Le Conseil considérait que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle ou le statut du territoire palestinien et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ou de toute partie de ceux-ci, n'avaient aucune validité en droit. Pour le Conseil, la politique et les pratiques d'Israël

Mme Diallo (Sénégal)

consistant à installer des éléments de sa population et de nouveaux immigrants dans ces territoires constituaient une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et faisaient en outre gravement obstacle à l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Le Conseil demandait également à tous les Etats de ne fournir à Israël aucune assistance qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés.

Dans son troisième rapport, la Commission constatait une détérioration continue de la situation dans les territoires palestiniens occupés et réaffirmait que la politique israélienne de colonisation se poursuivait activement, délibérément et systématiquement, utilisant des méthodes souvent coercitives, au mépris total des droits fondamentaux de la personne humaine. Cette politique avait apporté des changements radicaux et néfastes dans la structure économique et sociale de la vie quotidienne de la population arabe restée sur place et avait provoqué en outre des changements profonds, de caractère géographique et démographique, dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, en violation de la quatrième Convention de Genève et des résolutions du Conseil de sécurité. Devant l'aggravation croissante de la situation, la Commission estimait que la politique de colonisation d'Israël et les souffrances injustifiées qu'elle impose à une population sans défense était une incitation à de nouveaux désordres et à des actes de violence, et la Commission recommandait de trouver les moyens appropriés, sous les auspices des Nations Unies, pour mettre fin à cette situation. Malheureusement, comme on le sait, le Conseil de sécurité n'a pas pu examiner le troisième rapport de la Commission, et les recommandations de celle-ci n'ont donc pu être appliquées.

C'est ainsi que, malgré les appels pressants de la communauté internationale, Israël a poursuivi à un rythme accéléré sa politique d'implantation. Selon des renseignements récents, la superficie totale des terres confisquées par Israël depuis 1967 avait atteint, en 1989, approximativement 55 % de la superficie du territoire occupé. Le nombre des colonies de peuplement s'élève à 185 sur la Rive occidentale et à 22 dans la bande de Gaza, tandis que celui des colons est estimé à 70 000. De plus, environ 120 000 Israéliens se seraient installés dans de nouveaux quartiers bâtis à Jérusalem-Est depuis le début de l'occupation, en 1967.

Cette politique d'annexion progressive du territoire occupé ne peut que relever d'un plan minutieusement élaboré et appliqué suivant des objectifs et des échéances bien précis.

Mme Diallo (Sénégal)

N'est-ce pas l'ancien ministre israélien de la défense qui, en octobre 1982, déclarait:

"Une colonisation massive sur l'ensemble de la Rive occidentale constitue la meilleure réponse aux différents plans que l'on s'efforce de l'extérieur d'imposer à Israël."?

Naturellement, pour atteindre cet objectif, Israël a pris tout un arsenal de mesures afin d'étouffer toute forme d'expression politique, culturelle, sociale et économique du peuple palestinien. Ces mesures sont accompagnées d'actes de violence, d'intimidation et de provocation commis à l'égard des Palestiniens par des colons israéliens armés, sans compter les expulsions et autres bannissements. Cette situation n'a fait qu'empirer depuis le début de l'Intifada. En 1988, dans son rapport à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait exprimé sa vive préoccupation devant la participation croissante de colons israéliens armés à des attaques contre la population palestinienne. Dans son rapport à la quarante-quatrième session de l'Assemblée, le Comité s'est montré gravement préoccupé du recours accru par Israël à la force armée pour tenter d'étouffer l'Intifada. Au mois de novembre 1989, il a été signalé qu'une compagnie de réserve des forces armées israéliennes composée de colons avait été envoyée sur la Rive occidentale. Dans mes lettres adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, au nom du Comité, j'ai signalé à plusieurs reprises de graves incidents dus aux actes de violence de groupes de colons qui ont fait de nombreuses victimes parmi les Palestiniens.

Mme Diallo (Sénégal)

Selon des informations parues dernièrement dans la presse américaine, le nombre des immigrants passera de 50 000, en 1990, à 750 000 dans le courant de la décennie. Et, du fait de cette nouvelle immigration, la population juive installée à Jérusalem-Est depuis 1967 pourrait augmenter de 60 % et celle des colonies juives sur la Rive occidentale pourrait s'accroître de 10 % au cours des prochaines années. Plus de 2 000 familles israéliennes se seraient installées dans le territoire occupé en 1989. Il a été signalé que les colons déjà installés s'efforcent d'attirer de nouveaux immigrants dans le territoire occupé et que le Gouvernement israélien coopère à cet effort en offrant d'importantes primes en espèces, des hypothèques à un faible taux d'intérêt et des terres presque gratuitement.

Les nouveaux immigrants sont immédiatement installés sur la Rive occidentale, alors même que les soldats israéliens, appliquant des règlements extrêmement stricts en matière de résidence, déportent des Palestiniens dont les familles vivent là depuis des générations. Des sources dignes de foi signalent l'existence sur la Rive occidentale d'une campagne croissante de "désunion" des familles. En raison des restrictions imposées par les Israéliens, des dizaines de milliers de Palestiniens, revenus dans le territoire occupé après la guerre de 1967 avec des permis de séjour limités, qui sont restés dans le territoire sont considérés comme des étrangers par les autorités d'occupation qui, par ailleurs, ont expulsé en 1989 plusieurs centaines de Palestiniens, essentiellement des femmes et des enfants, et en ont déporté une cinquantaine pour des raisons politiques depuis le début de l'Intifada.

L'ancien maire de Hébron, M. Mustafa el-Matsheh, a exprimé les craintes des Palestiniens lorsqu'il a déclaré

> "les Israéliens refusent aux Palestiniens le droit de retourner dans la région, mais ils y introduisent en même temps les immigrants juifs. Nous voulons avoir notre Etat palestinien à côté d'Israël et y installer les réfugiés palestiniens - mais l'immigration des Juifs venus de l'étranger modifiera la démographie, l'aspect des régions occupées."

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a pris note des déclarations faites par les Gouvernements de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique condamnant la politique actuelle d'Israël touchant le peuplement du territoire occupé.

Mme Diallo (Sénégal)

Le Comité appuie pleinement ces déclarations et celles faites par d'autres gouvernements et par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à ce sujet. Le Comité partage leurs préoccupations. Il désire s'associer aux appels qui ont été lancés au Gouvernement israélien pour qu'il applique la quatrième Convention de Genève de 1949 et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et pour qu'il s'abstienne d'actions susceptibles de modifier la composition démographique du territoire palestinien occupé. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de veiller à ce que les membres de la communauté juive émigrant en Israël ne soient pas utilisés pour perpétuer l'occupation du territoire palestinien, bloquer le processus de paix et dénier au peuple palestinien l'exercice de ses droits nationaux inaliénables.

A ce propos, il me plaît de souligner ici que le Sénégal, fidèle à ses convictions et constant dans son engagement pour la justice, appuie le droit pour chaque individu d'émigrer librement dans le pays de son choix, mais il ne saurait accepter que l'exercice de ce droit puisse être imposé par une tierce puissance au détriment des populations d'accueil, dans le cas d'espèce au détriment des populations palestiniennes.

Alors qu'un peu partout dans le monde, le dialogue et la négociation sont privilégiés pour trouver des solutions aux problèmes en suspens, alors que d'heureuses initiatives sont prises par plusieurs gouvernements qui font preuve d'un courage politique porteur d'espoir, alors que même les tenants de l'apartheid semblent se rendre compte de l'aberration de cette politique basée sur la violence, la persécution, la discrimination raciale et le déni des droits et libertés, de nouveaux risques menacent gravement la paix, la sécurité et la stabilité internationales, qui sont le fait de l'obstination du Gouvernement israélien à aller à contre-courant de l'histoire.

Il nous appartient, il appartient au Conseil de sécurité de s'opposer résolument aux politiques et pratiques d'Israël, à son attitude de défi et de provocation afin que l'injustice, que continue de subir le peuple palestinien dans sa patrie occupée, ne se transforme en une tragédie encore plus terrible.

Il nous appartient d'appuyer les initiatives actuellement prises pour amener toutes les parties concernées à entreprendre des négociations constructives et pour que se tienne la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient en vue d'un règlement pacifique global, juste et durable.

Mme Diallo (Sénégal)

Pour parvenir à la réalisation de cet impérieux objectif, il nous appartient de transcender nos divergences habituelles.

Demain, la Namibie indépendante viendra occuper dans l'allégresse générale la place qui lui revient, de haute lutte, dans le concert des nations libres. Cette belle illustration de la victoire du droit sur la violence, de la liberté sur l'injustice devrait inspirer ceux qui tentent d'ignorer les droits inaliénables des peuples qui se battent pour le triomphe de leurs aspirations légitimes.

Je souhaite que les travaux du Conseil de sécurité puissent nous faire avancer sur la voie qui permettra au courageux peuple palestinien de recouvrer, lui aussi, l'ensemble de ses droits nationaux inaliénables et d'apporter à la communauté internationale sa contribution dans l'édification d'un monde de paix, de justice et de prospérité.

Le Sénégal, qui s'est toujours investi avec détermination dans cet effort, continuera d'oeuvrer dans ce sens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie la représentante du Sénégal des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'Israël. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, les questions soulevées dans le débat d'aujourd'hui ne représentent qu'un aspect du complexe conflit arabo-israélien. Un conflit aussi complexe et difficile ne peut être traité de façon constructive que dans le cadre de négociations globales entre les parties directement en cause. Si cette voie avait été suivie dès le départ, l'hostilité et les tensions auraient été désamorcées il y a longtemps. Si des négociations directes avaient été entamées, bon nombre des questions contentieuses, dont beaucoup ont été manipulées et grossies hors de toutes proportions, ne se seraient même pas posées.

Depuis mai dernier, toutes les activités diplomatiques visant à entamer le dialogue se fondent sur l'initiative de paix d'Israël du 14 mai 1989.

M. Bein (Israël)

A l'heure actuelle, une crise politique intérieure se prépare en Israël. Pourtant, à ma connaissance, Israël est le seul Etat où les crises politiques intérieures et l'accession au pouvoir et la chute des gouvernements sont dus non pas à des questions sociales, économiques ou écologiques, mais au problème angoissant de savoir comment rechercher la paix, comment suivre la voie la plus efficace et utiliser les meilleurs moyens pour accélérer le processus de paix.

Ce n'est ni le moment ni l'endroit pour s'attacher aux contentieux et aux griefs réciproques qui sont au coeur du conflit arabo-israélien. Les désaccords doivent être et seront traités au moment où les négociations seront entamées. Les positions des parties sont bien connues; les répéter à l'infini ici ne ferait que jeter de l'huile sur le feu.

A ce stade critique, le progrès du processus de paix devrait être la première des priorités de toutes les parties intéressées. La modération contribuerait à éviter les écueils qui nous attendent.

J'aurais préféré terminer ma déclaration là-dessus, dire "Merci, Monsieur le Président", et retourner à mon fauteuil. Malheureusement, on nous a contraints à écouter une nouvelle série d'accusations véhémentes proférées contre Israël qui ne peuvent rester sans réponse.

Nous sommes témoins de transformations historiques qui ont lieu partout dans le monde. Les murs s'écroulent et le message de la démocratie et de la liberté resurgit. Les frontières s'ouvrent et la liberté de mouvement est dans l'intérêt des peuples de toutes nationalités. Parmi eux, les Juifs cherchent un havre sûr et souhaitent vivre dans la liberté et la dignité, dans leur patrie nationale - Israël.

Suite à des millénaires de répressions, de persécutions, de calomnies et de pogroms, dont le point culminant a été le massacre systématique de 6 millions de Juifs lors de l'holocauste nazi, l'Etat d'Israël est né à nouveau. Ce fut la réalisation d'un rêve très ancien, qui trouve écho dans les paroles du prophète Esaïe, selon lesquelles le Seigneur

> "rassemblera les exilés d'Israël et réunira les dispersés de Juda des quatre coins de la terre." (La Sainte Bible, Esaïe, 11-12)

Le peuple juif se verrait garantir désormais un havre permanent et sûr, un refuge où il pourrait immigrer. Jamais plus le peuple juif ne se trouverait sans appui face à un danger mortel imminent. Jamais plus il ne trouverait les portes de

M. Bein (Israël)

la liberté closes devant lui. Les portes d'Israël seront toujours ouvertes. Telle est la garantie donnée aux Juifs du monde dans la loi du retour, la Loi fondamentale d'Israël :

"Chaque Juif a le droit d'immigrer dans le pays."

C'est là l'essence même, la raison d'être d'Israël.

Israël a en effet intégré son peuple : vagues après vagues de réfugiés sans ressources; un peuple qui a dû fuir pour sauver sa vie et qui ne pouvait aller nulle part ailleurs; les malheureux survivants des camps de concentration et de la mort en Europe; les 800 000 réfugiés des pays arabes, dont un grand nombre avaient tout laissé derrière eux; les réfugiés et les immigrés d'Afrique noire, d'Asie et des Amériques.

En fait, les membres de notre délégation ici présents représentent un microcosme de l'Israël moderne. Nous sommes tous des réfugiés de la première ou de la deuxième génération ou des immigrants venus de quatre continents.

L'immigration massive des Juifs en provenance de l'Union soviétique est le point culminant d'une lutte internationale longue, difficile et ardue, dans laquelle le monde libre tout entier - gouvernements, parlements, hommes d'Etat et communautés - a joué un rôle prédominant. Nous sommes profondément reconnaissants pour ces efforts et nous louons la volonté de l'Union soviétique de se conformer à la pratique internationale et d'accorder la liberté de mouvement à ses citoyens. Ce fait remarquable est particulièrement important aujourd'hui, alors que le côté le plus sombre de la démocratisation engendre la réapparition d'un antisémitisme virulent.

En même temps, les Etats arabes poursuivent une sale campagne, d'une portée et d'une envergure sans précédent ces dernières années, en vue de faire cesser complètement l'immigration des Juifs en Israël. Différents prétextes sont avancés, mais les attaques sont dirigées contre l'immigration elle-même. Cependant, l'immigration juive est la base de l'existence même de l'Etat d'Israël. Par conséquent, ceux qui s'opposent à l'immigration juive à destination de l'Etat juif expriment leur opposition à notre existence même.

Les accusations proférées contre Israël dans ce débat selon lesquelles Israël aurait l'intention de déplacer des Palestiniens en procédant à l'implantation massive de colonies de peuplement pour mettre des immigrants juifs à leur place sont éhontées. Elles sont absolument infondées. Ces allégations sont en fait la

M. Bein (Israël)

manifestation la plus récente d'une campagne menée de longue date contre l'Etat juif, une campagne que l'on cherche souvent à camoufler par divers slogans euphémiques tels que "la lutte armée", "la discrimination raciale", "l'antisionisme", "les colonies de peuplement", "la libération de la Palestine", ou la campagne pour faire cesser l'immigration juive.

Pendant plus de 40 ans, les Etats arabes et leurs divers représentants et organisations ont fait de leur mieux pour faire perdre sa légitimité au seul Etat juif, pour l'écraser physiquement et pour le saper politiquement, diplomatiquement et économiquement.

En fait, leurs efforts concertés pour faire cesser l'immigration juive a commencé longtemps avant qu'Israël exerce sa souveraineté sur la Judée, la Samarie et le district de Gaza. Nous sommes aujourd'hui témoins du point culminant d'une campagne arabe systématique, remontant au début du conflit arabo-israélien, dirigé contre l'essence même d'Israël en tant que foyer du peuple juif, contre le droit des Juifs à un Etat qui leur soit propre et contre la paix et l'accommodement avec la réalité qu'est Israël.

Nous nous souvenons comment, au début de ce siècle, les réfugiés juifs ont fui les persécutions antisémites en Europe pour se heurter à l'opposition arabe belligérante. Nous nous souvenons que les dirigeants arabes des années 30 et 40 étaient subjugués par Haj Amin al-Husseini, Mufti de Jérusalem, qui, depuis sa base en Allemagne nazie, conspirait non seulement pour faire cesser toute immigration juive, mais aussi pour anéantir physiquement les communautés juives d'Europe et de Palestine. Complétant ses efforts avant, pendant et après la seconde guerre mondiale, les dirigeants arabes ont fait de plus en plus pression sur les autorités britanniques de la Palestine sous mandat pour interdire toute immigration juive.

Nous ne pouvons oublier que ces pressions arabes ont eu pour point culminant l'envoi d'une Commission royale pour "faire enquête sur la situation" en Palestine et le célèbre "Document blanc", publié par les autorités mandataires britanniques le 17 mai 1939, lequel imposait des restrictions très dures à l'immigration juive qui devaient être suivies par une interdiction totale. Oui, le 17 mai 1939, six ans après l'accession des nazis au pouvoir en Allemagne, au moment où le danger de mort que couraient les réfugiés juifs d'Europe était déjà connu de tous, un an après l'Anschluss nazi de l'Autriche, dans la foulée de la conquête de la Tchécoslovaquie par les nazis et deux mois avant l'attaque contre la Pologne. Les incidences morales étaient méconnues alors, comme elles le sont aujourd'hui.

M. Bein (Israël)

Les dirigeants arabes ont fait alors tout leur possible pour refuser aux Juifs l'accès au seul sanctuaire dont ils disposaient et ont de même refusé tout accommodement avec un Etat juif qui existerait parmi eux. Ils ont rejeté, dès le départ, la résolution de partage de 1947 de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont refusé de reconnaître, même avant la guerre des Six jours, le droit d'Israël d'exister. Ils ont de même rejeté la résolution 242 (1967) et les Accords de Camp David, et nombreux sont ceux qui rejettent maintenant l'initiative de paix d'Israël de mai 1989.

M. Bein (Israël)

La belligérance n'a pas cessé. Aujourd'hui, 42 ans après sa renaissance, Israël fait encore face au rejet par les Arabes de son existence même. M. Kadhafi, de la Jamahiriya arabe libyenne, appelle à une guerre générale contre Israël d'une manière imagée qui fait tourner le sang :

"La libération de la Palestine ... n'est qu'une question de temps... La Palestine est un tombeau pour les Juifs ... un four collectif pour tous les Juifs. Je leur conseille donc de quitter le four avant ... qu'il commence à bouillir, et de rentrer dans leurs pays... L'Alaska est un endroit très approprié pour établir un Etat juif... Je les avertis : Quittez le tombeau avant que l'on ne vous y enterre."

Ces propos ont été rapportés le 6 janvier 1990 par l'Agence de presse libyenne JANA, Tripoli, Libye.

Ces menaces non voilées, peut-on ne pas les prendre en considération? Pouvons-nous méconnaître les fanfaronnades de la Libye, cette nation hostile qui produit et amasse des stocks d'armes chimiques - des gaz toxiques - à Rabta?

Arafat ne peut qu'être d'accord :

"Les Juifs de Palestine occupée devraient rentrer dans leurs pays d'origine ... la révolution populaire se poursuivra tant que l'ensemble du sol palestinien n'aura pas été libéré."

Propos rapportés le 8 janvier 1990 par JANA.

Le 8 mars 1990, le Président Assad, de la Syrie, a appelé à une Jihad éternelle, à une guerre sainte contre Israël "jusqu'à la fin des temps".

Les préparatifs sont actuellement en cours pour la création de ce que l'on appelle un "front oriental d'affrontement" contre Israël, une alliance militaire rassemblant les forces de la Syrie, de la Jordanie, de l'Iraq et de l'OLP, capable de mobiliser près de 3 millions d'hommes.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, un argument ancien et pernicieux est réapparu récemment : un retour à la tirade indigne de feu l'Ambassadeur Baroudi, de l'Arabie saoudite, qui avait pour habitude de dire au Conseil de sécurité que les Juifs non seulement n'ont pas le droit d'avoir un Etat souverain en Israël, mais qu'ils ne sont même pas Juifs. Raison de plus de leur refuser une patrie. Ce sont, prétendait-il, des descendants des Khazars, une tribu convertie au judaïsme au VIIIe siècle.

Cette absurdité a refait surface récemment.

M. Bein (Israël)

Dans son discours du 8 mars, le Président Assad a déclaré : "Les Juifs soviétiques sont des Khazars. Ce ne sont pas des descendants d'Isaac et de Sem, ni même de Noé."

Dans une interview à la télévision française, Arafat nous a informés que les Juifs soviétiques n'étaient pas vraiment des Juifs : "Ils n'appartiennent pas aux 12 tribus d'Israël ... Israël les a enlevés de force en masse." C'est ce qui a été dit lors d'une interview à Arrêt sur image le 26 février 1990.

Kadhafi est allé plus loin encore. Il appelle à la déportation des Juifs d'Israël en Estonie et en Lithuanie, les terres des Khazars. C'est, affirme Kadhafi, le moyen d'arriver à ce qu'il appelle une paix juste - Agence de presse libyenne JANA, Tripoli, Libye, 6 janvier 1990.

Au Moyen-Orient, où l'incitation verbale aboutit souvent à des effusions de sang, de pareilles déclarations ne peuvent être ignorées. Il y a six semaines à peine, neuf touristes israéliens ont été tués et 17 autres blessés quand leur autobus de tourisme a été attaqué sur la route d'Ismailia. De nombreuses organisations se sont fait concurrence pour s'attribuer ce massacre. Parmi elles, la célèbre Jihad islamique, qui a des liens opérationnels étroits avec le Groupe Fatah d'Arafat. Le motif, selon la Jihad islamique, était de rappeler aux Juifs soviétiques qu'Israël n'était pas une terre de lait et de miel, mais la terre de la mort.

"Nous voyons des dizaines de milliers de Juifs soviétiques descendant sur notre terre sainte, habillés en uniformes militaires, pour opprimer notre peuple arabe... La Jihad islamique vous attend... Nous disons aux sionistes en Palestine et partout ailleurs : Nous lutterons contre vous, femmes, enfants et vieillards ... la lutte armée est notre route pour la Palestine."

C'est là l'essence même de ce que l'on appelle la lutte armée, euphémisme pour l'assassinat aveugle de civils juifs, le cri de bataille de ceux qui veulent empêcher tout mouvement dans le sens d'une solution pacifique du conflit. Les pressions politiques intenses visant à faire cesser l'immigration juive vers Israël doivent être considérées dans ce contexte. Cela apparaît clairement dans les nombreux articles de presse parus dans presque tous les journaux arabes ces derniers jours.

M. Bein (Israël)

Le journal koweïtien Al-Qabas du 22 février dit ce qui suit à ce sujet :

"La solution juste, c'est que la Palestine redevienne ce qu'elle était avant l'immigration juive... L'existence d'Israël est illégitime et par conséquent la solution juste c'est qu'Israël cesse d'exister... Les Juifs qui sont venus d'ici, de là ou d'ailleurs doivent retourner dans leurs pays respectifs. C'est ça la justice véritable ... ce qui a été enlevé par la force ne sera repris que par la force, au moyen de la Jihad islamique."

C'est ce que dit Al-Qabas du Koweit.

Le 15 février 1990, la direction nationale unie de l'OLP a publié sa plus récente directive, qui stipule, entre autres :

"La direction exige des autorités soviétiques qu'elle cesse l'émigration directe de l'Union soviétique en Israël et appelle l'OLP, tous les Etats arabes et les masses arabes ... à agir résolument de façon à faire cesser le flot des émigrants juifs vers Israël."

Cela a été publié dans la brochure No 52, du 15 février 1990.

Tout cela est tributaire des résolutions adoptées le 8 août 1989 au cinquième congrès général de la faction Fatah de l'OLP, qui a proclamé que "Le crime a été consommé par le partage de la Palestine et la créati[illegible] d'une entité sioniste en 1948", puis que :

"Fatah a désigné un comité spécial dont le rôle est d'empêcher que de nouveaux immigrants juifs viennent s'installer en Israël."

C'est ce que rapporte l'Agence France Presse le 8 août 1989.

Les Etats arabes ont soulevé une immense tempête diplomatique dans le monde entier pour faire obstacle au flot d'immigrants juifs. Le véritable objectif de cette campagne est d'arrêter toute immigration juive en Israël, un point c'est tout! C'est le renforcement potentiel d'Israël par l'immigration qui provoque leur opposition véhémente, car ils ont toujours souhaité limiter la population d'Israël - et par là-même sa force -, le caractère juif et la permanence de notre pays. Plus exactement, l'élan sous-jacent à cette activité, c'est l'illusion détruite qu'Israël, avec le temps, ne manquera pas de disparaître de la carte du Moyen-Orient.

Comme on peut le lire dans le journal saoudien Al-Riad du 27 janvier 1990 :

"Si la Palestine n'est pas transformée en enfer par l'escalade de la lutte militaire pour empêcher les immigrants russes d'y aller, alors on dénombrera plus de 8 millions de Juifs en Palestine d'ici au début du XXIe siècle."

M. Bein (Israël)

De même, dans sa 52e publication, en date du 15 février 1990, le mouvement fondamentaliste Hamas déclare :

"C'est le danger le plus mortel que le problème de Palestine ait jamais connu, indépendamment de savoir si les immigrants soviétiques s'installent sur la Rive occidentale et à Gaza ou dans la Palestine occupée depuis 1948."

Je dis bien : "la Palestine occupée depuis 1948".

M. Bein (Israël)

Le Président de l'Iraq, Sadam Hussein, s'adressant à la réunion du Conseil de la coopération arabe à Amman, a déclaré ce qui suit :

"L'argument selon lequel il faut leur interdire de vivre dans les territoires arabes occupés après 1967 n'est pas suffisant, car les immigrants, où qu'ils se trouvent, renforcent la société israélienne." (Arab Press Service, 19 février 1990)

Voilà donc la véritable nature du "problème" : Israël commet un péché cardinal en refusant tout simplement de disparaître. Les Etats arabes savaient cependant qu'une opposition ouverte au droit universel à l'immigration ne serait pas populaire. Il ne leur a pas échappé également que leur volonté affichée de vivre en paix avec Israël n'était pas compatible avec une opposition à l'immigration juive dans l'Etat juif. Il fallait trouver un prétexte acceptable. D'où la ridicule accusation inventée de toutes pièces qu'Israël se propose de déplacer les Palestiniens pour installer des immigrants juifs à leur place.

C'est l'inverse qui est vrai. Loin de déplacer les Palestiniens, Israël est la seule partie qui cherche activement à les réinsérer. Depuis 1967, Israël a permis à des dizaines de milliers de Palestiniens de revenir en Judée, en Samarie et à Gaza, au titre du plan de réunification des familles. En outre, depuis 1971, Israël a réinséré plus de 150 000 réfugiés palestiniens à Gaza, malgré l'opposition énergique des Etats arabes; 150 000 réfugiés palestiniens ont quitté les camps de réfugiés de leur propre gré et résident actuellement dans des logements permanents dans des quartiers modernes du district de Gaza.

On a prétendu à ce sujet qu'Israël a pour politique de diriger les immigrants juifs vers les territoires. Cette allégation est dénuée de tout fondement. Les faits parlent d'eux-mêmes. Plus de 99 % des immigrants se sont installés dans les principaux centres urbains d'Israël. Le Ministre de l'accomodation des immigrants a réitéré la politique sans équivoque d'Israël à cet égard le 28 février :

"Je tiens à présenter un message ferme et catégorique. Les immigrants ne seront pas dirigés vers des zones de peuplement dans les territoires."

Ceux qui avancent l'allégation selon laquelle la composition démographique des territoires serait en danger savent qu'elle est dénuée de fondement. Leur seul recours par conséquent est de se raccrocher aux paroles attribuées au Premier Ministre d'Israël, qui aurait déclaré qu'il fallait davantage de territoires pour les immigrants. Pour mettre les choses au clair, voici ce qu'a dit le Premier Ministre Shamir devant la Knesset, le Parlement israélien, le 13 février :

M. Bein (Israël)

"Le statut permanent de la Judée, de la Samarie et de Gaza sera examiné au cours de négociations qui seront conduites conformément aux directives et aux circonstances détaillées dans les décisions des gouvernements successifs d'Israël et conformément aux accords internationaux auxquels Israël est partie. Et nous y attachons de l'importance... La politique du Gouvernement n'est pas de diriger les immigrants vers les régions de la Judée, de la Samarie et de Gaza."

Deux jours plus tard, le Premier Ministre Shamir a déclaré publiquement :

"La tentative qui est faite d'ancrer cette campagne arabe sur une déclaration qui m'est attribuée au sujet du 'Grand Israël' perd toute importance devant l'ampleur et l'extrémisme des attaques qui sont lancées contre nous. Mes observations au sujet de la nécessité d'un pays fort et sûr pour absorber les vagues de l'immigration, qui ont été déformées et exploitées pour servir la cause d'une campagne dirigée contre nous, ne contenaient rien qui puisse être interprété comme un désir de diriger plus particulièrement les nouveaux immigrants vers la Judée-Samarie et la bande de Gaza. Ce n'est pas là non plus la politique du Gouvernement d'Israël."

Il existe de nombreuses régions en Israël, telles que la Galilée au nord, ou le Negev au sud, qui sont sous-peuplées et attendent d'être mises en valeur et développées. L'immigration, assortie d'une coexistence pacifique, stimulera ce processus.

Ceux qui refusent d'accepter la réalité d'un Etat juif souverain sûr et en développement, et qui s'obstinent à caresser le rêve de l'écraser, continuent à s'opposer à l'immigration juive en Israël. Cependant, le moment est venu pour eux de réaliser qu'à cette époque d'ouverture et de démocratisation, le retour massif des Juifs dans leur patrie historique est une confirmation supplémentaire de ce que le rêve anachronique de se débarrasser d'Israël devient de plus en plus difficile à digérer et autodestructeur.

Il existe manifestement des divergences essentielles dans les positions fondamentales des parties au conflit arabo-israélien. On ne pourra les résoudre par une autre série de débats hautement contentieux. Les divergences ne peuvent être surmontées que par le dialogue et la négociation. Ne permettons pas que ce débat soit détourné par les forces qui sont à l'oeuvre contre ce processus même. Israël, quant à lui, poursuivra les efforts authentiques qu'il a entrepris pour

M. Bein (Israël)

encourager et stimuler le processus qui, espérons-le, aboutira à une solution négociée du conflit arabo-israélien et à l'instauration d'une paix véritable dans notre région troublée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire à sa 2910e séance, souhaite faire une déclaration.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la Ligue des Etats arabes, je tiens à vous dire avec quelle fierté nous vous voyons aujourd'hui présider le Conseil de sécurité. Votre présidence représente le couronnement de votre dévouement à toutes les causes arabes et particulièrement à la cause de la libération de l'homme. Votre pays a apporté au sein de cette organisation une importante contribution à la cause de la paix. Vos qualités de diplomate, vos aptitudes intellectuelles et votre intégrité ont été un atout majeur pour le Groupe arabe et la Ligue des Etats arabes.

On a beaucoup parlé aujourd'hui des objectifs des délibérations du Conseil de sécurité. Ces débats interviennent à un moment crucial de l'évolution du processus de paix.

M. Maksoud

La question qui se pose alors même que les autorités gouvernementales d'Israël sont en crise - crise qui a abouti aujourd'hui à un vote de non-confiance au sein du gouvernement Shamir - porte en elle les germes d'atermoiements et de paralysie continuels et, partant, est une tentative de camoufler ce qui se passe actuellement en Israël où, sous prétexte de former un nouveau gouvernement, on a recours à des faux-fuyants et à des manoeuvres dilatoires.

D'une certaine façon, Israël essaie de faire en sorte que ses violations des droits de l'homme et des droits nationaux des Palestiniens, de la Convention de Genève et du droit international demeurent prisonnières de sa nouvelle situation politique autodestructrice. Ainsi donc, alors que le Conseil délibère, on se trouve en même temps face à une situation que certains pourraient qualifier de prometteuse en raison d'une prétendue souplesse de style qui pourrait apparaître si M. Shamir n'était plus au gouvernement. Mais ce qui compte, ce ne sont pas les variables apparentes de la situation politique de l'équation politique israélienne mais ses constantes.

Voilà pourquoi il importe de ne pas s'écarter ni de se détourner du coeur des questions en jeu, vu non seulement les conséquences de l'immigration juive soviétique massive mais l'ensemble du problème créé par l'intransigeance et les atermoiements continus d'Israël.

Qu'il me soit permis de me référer aux déclarations israéliennes et à la paranoïa délibérée d'Israël au sujet des objectifs tant de l'Union soviétique que des Arabes et des Palestiniens en Palestine. Cette paranoïa délibérée repose sur des constantes philosophiques fondamentales du programme sioniste tout entier. Cela a été démontré aujourd'hui durant ce débat, par l'insistance avec laquelle on déclare que toute la raison d'être de l'Etat israélien réside dans le fait que c'est un refuge pour tous les Juifs, tel que cela est prescrit dans la prétendue loi du retour. Nous, les Etats arabes, avons décidé qu'il valait mieux ne pas rendre visite à l'histoire mais essayer plutôt de déchiffrer l'avenir. Mais, si l'histoire doit être brièvement passée en revue, alors voyons pourquoi Israël insiste tellement sur cette immigration massive de Juifs de l'Union soviétique et essayons de corriger les déformations délibérées de notre résistance arabe et palestinienne à cette immigration.

La Loi du retour qui, d'après les représentants d'Israël, est la raison d'être de l'Etat d'Israël, est une loi du retour qui exclut le droit, pour les réfugiés palestiniens, de revenir dans leurs foyers à l'intérieur d'Israël, de la même

M. Maksoud

manière qu'elle prive le peuple palestinien vivant dans les territoires palestiniens occupés de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cette loi du retour est une loi exclusive parce qu'elle stipule en termes tout à fait clairs que la terre de Palestine est l'ancre de l'avenir du destin juif.

Mais qu'avons-nous dit à cela? Que déclare la résolution du Sommet de la Ligue arabe? Qu'a dit le Conseil national palestinien en 1988, lorsqu'il a proclamé l'indépendance de l'Etat de Palestine? Ils ont accepté le partage. Ils ont reconnu le système de deux Etats sur la terre historique de Palestine. Ils ont reconnu la légalité du consensus international tel qu'il est clairement énoncé dans la résolution 242 (1967), par laquelle les territoires occupés de Palestine sont les paramètres du patrimoine national de l'Etat palestinien.

Tout cela est balayé en invoquant des traductions tronquées d'éditoriaux et d'écrivains particuliers. Tout cela - manifestation des engagements constants des Etats arabes, de la Ligue arabe et de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) - n'est pas pris au sérieux parce qu'Israël veut établir ses constantes, peu importe que ce soit le Likoud ou un gouvernement travailliste qui soit au pouvoir.

Quelles sont ces constantes? Premièrement, que la formule de "la terre pour la paix" doit demeurer dans le vague. Le Likoud déclare quant à lui que le Grand Israël, c'est la terre d'Israël - c'est-à-dire la Rive occidentale, la bande de Gaza, les Hauteurs du Golan et, à présent, le Sud-Liban -, mais que l'annexion de ces territoires doit se faire graduellement, subrepticement, sans tambour ni trompette - une annexion rampante. D'autres déclarent que "la terre pour la paix" est une formule acceptable. Mais ils ne précisent pas de quelle terre il s'agit. Ils ne veulent pas admettre qu'ils sont en territoire occupé en tant que puissance occupante. Ils ne veulent pas admettre que les colonies de peuplement sont illégales. En fait, nous ne devons pas oublier que, parmi les constantes des politiques israéliennes, les colonies de peuplement ont été créées par le gouvernement travailliste et qu'elles ont proliféré par la suite sous le gouvernement Likoud.

Donc, la Loi du retour fait partie du plan d'un Israël qui, pour l'heure, reste vague étant donné que, comme tout le monde le sait, Israël est le seul Etat à n'avoir aucune limite ou frontière déclarée. Donc, ce qu'Israël, par la Loi du retour et l'encouragement d'une immigration massive de Juifs soviétiques, veut dire, ce n'est pas qu'il doit être reconnu en tant qu'Etat mais en tant qu'"Etat en

M. Maksoud

formation". Où ce processus a-t-il lieu? C'est une chose que l'on ne peut ni annoncer ni déclarer, de crainte que ceux qui appuient Israël ne lui retirent leur appui, parce que si vous ne pouvez pas négocier sur la base de frontières, alors sur quoi allez-vous négocier?

M. Maksoud

Voilà la cause profonde qui motive Israël dans son refus virulent de voir l'OLP mener des négociations au nom du peuple palestinien.

C'est dans ce contexte qu'il faut redécouvrir les véritables constantes, à savoir que Jérusalem-Est est un territoire occupé, que Jérusalem est la capitale de l'Etat palestinien, que Jérusalem fait partie du patrimoine arabe, que Jérusalem est aussi sacrée pour les musulmans que pour les chrétiens et les juifs. Il est donc inconcevable, dans la mesure où on considère qu'elle comprend plus de 30 % de la Rive occidentale, de prétendre que Jérusalem constitue la capitale éternelle d'Israël.

Quand le Président des Etats-Unis dit que Jérusalem-Est est un territoire occupé, on assiste à une scène infernale parce qu'il a touché un point névralgique de l'idéologie fondamentale sioniste. Lorsque le Président Bush dit qu'il ne faut pas installer de nouvelles colonies de peuplement dans Jérusalem-Est, les Israéliens répondent avec arrogance et hypocrisie qu'il n'y a pas de colonies de peuplement à Jérusalem-Est : la zone élargie de Jérusalem-Est n'étant que de nouveaux "quartiers". On ne fait pas mieux dans l'acrobatie sémantique.

En fait, nous faisons face à un problème diplomatique et politique. Nous faisons face à un défi conceptuel et philosophique. Les délégations israéliennes répètent qu'Israël est un havre pour les Juifs et laissent entendre que l'antisémitisme est inhérent à la nature humaine, que l'antisémitisme est inévitable, et que, partant, il est inévitable qu'Israël cherche à s'étendre. Sinon, comment expliquer que l'immigration juive massive en Israël constitue un élément aussi critique? Aujourd'hui, ce sont les Juifs soviétiques, mais demain ce seront d'autres Juifs, et avant c'étaient les Juifs éthiopiens. En Union soviétique, antérieurement au processus de démocratisation, il y avait les "refuseniks"; les Etats-Unis ont usé de leur influence pour assurer aux Juifs soviétiques le droit à l'émigration. Maintenant qu'il y a démocratisation, on nous dit que les Juifs soviétiques demeurent des cibles potentielles de persécution et de discrimination. Dans les deux cas, Israël cherche à donner l'idée que dans tout système, répressif ou démocratique, les Juifs sont la cible d'une persécution et d'une discrimination inévitables. Israël cherche par cette paranoïa délibérée à créer un précédent : Israël est le lieu ultime de toute la diaspora juive.

Ensuite, il proclame que les Palestiniens et les Etats arabes sont des paranoïaques. Où cette foule de Juifs soviétiques va-t-elle s'installer? Cela nous amène à parler de la nouvelle "aspirine". Israël dit ainsi que les immigrants

M. Maksoud

juifs soviétiques préfèrent les villes et qu'ils ne veulent pas aller dans les colonies de peuplement. Il répète à l'infini que 1 % des Juifs soviétiques se sont installés dans les territoires occupés. Un pour cent maintenant, mais 2 % demain et 5 % plus tard. Tant que les colonies de peuplement seront considérées comme les points centraux d'une annexion territoriale, comment attendre du Gouvernement israélien qu'il dise que les Juifs soviétiques ne sont pas encouragés à s'y rendre, mais que d'autres Juifs peuvent y aller? En fait, les Juifs américains représentent aujourd'hui 60 % des colons dans les territoires occupés - et ces Juifs américains n'ont fait l'objet ni de discrimination ni de persécution.

Par conséquent, les vannes peuvent s'ouvrir, en particulier lorsqu'Israël, comme il l'a indiqué dans sa réponse au plan Baker, veut délibérément exclure l'option de l'autodétermination pour le peuple palestinien en déclarant qu'on ne saurait se fier à quiconque est lié directement ou indirectement à l'OLP pour négocier les prétendus droits municipaux sur la Rive occidentale et à Gaza.

C'est l'hypothèse de l'inévitabilité de l'antisémitisme - non pas peut-être en une seule fois mais en différentes phases - qui est un défi pour le peuple palestinien, pour les Arabes et pour l'ensemble de la communauté internationale; elle constitue aussi un défi fondamental pour les Juifs partout où ils se trouvent. Si des tentatives de discrimination sont faites où que ce soit contre les Juifs, il faut prêcher l'affrontement avec ceux qui font de la discrimination plutôt que la fuite, prêcher non pas la coexistence avec ceux qui font de la discrimination, mais l'affrontement, l'attaque contre eux. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et nos pays ont fait l'expérience de toutes les formes de discrimination. Toutefois, pour les Américains comme pour les Soviétiques et les Arabes, la discrimination est un problème, tandis que pour Israël et l'Afrique du Sud de l'apartheid c'est une politique. La paranoïa délibérée selon laquelle ils seront inévitablement persécutés n'est qu'une tentative de justifier et de prescrire une nouvelle expansion dans la prochaine phase historique du plan sioniste.

Il s'agit d'une violence spirituelle menée philosophiquement contre nous, mais aussi contre le sentiment d'appartenir et de s'intégrer qu'éprouvent partout les Juifs : le sentiment qu'ils font partie des pays et des sociétés où ils se trouvent. On reconnaît qu'en Union soviétique ou ailleurs des Juifs font peut-être l'objet de discrimination et de persécution, et que leur droit à l'émigration doit être garanti. Le droit d'émigrer n'importe où doit être accepté : il fait partie

M. Maksoud

des droits de l'homme qui doivent être exercés en pleine liberté. Mais une immigration massive pour des raisons religieuses ou ethniques est une forme de racisme à l'envers. Comme le Président du Groupe arabe, le représentant de la Jordanie l'a dit aujourd'hui, refuser aux réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie et en Jordanie l'accès à leurs foyers parce qu'ils ne sont pas de confession juive c'est de la discrimination institutionnalisée.

M. Maksoud

Le problème devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui n'est donc pas une question d'immigration entrant sous la rubrique des droits de l'homme. Il s'agit d'une tentative pour bâtir un nouvel empire dans un Etat sans frontières, qui a annexé ex cathedra les Hauteurs du Golan et Jérusalem-Est en violation de toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est étendu grâce à une annexion rampante sur la Rive occidentale et qui émet des revendications sur la Rive occidentale et la bande de Gaza en invoquant le prétexte de "la Judée et la Samarie". Tout cela nous préoccupe profondément eu égard à notre sécurité nationale.

Ce n'est pas de la paranoïa. Nous avons décelé un plan au cours duquel nous avons pu voir dans la première vague d'immigration qui a eu lieu après la partition de la Palestine que les Palestiniens ont été les cibles et les victimes des conséquences de la crise de conscience de la civilisation occidentale provoquée par la tragédie qui a frappé nombre de Juifs, nombre de Russes et nombre d'autres personnes à travers le monde. A ce moment-là, Israël s'est adressé à l'Occident et lui a dit : "Nous ne vous poserons plus de questions sur ce que vous avez fait aux Juifs dans le passé, sous réserve que vous, en Occident, ne demanderez pas à Israël ce qu'il fait actuellement aux Palestiniens."

Cette absolution réciproque s'est faite aux dépens des Palestiniens. Le peuple palestinien s'est habitué à cette réalité, en dépit du fait que sa mémoire collective n'oubliera jamais d'où il vient. Il a accepté cette réalité. Cependant, il y a maintenant cette nouvelle immigration de Juifs soviétiques, cette nouvelle vague massive d'immigration. Au moment où des changements historiques se produisent en Europe de l'Est et en Union soviétique et où nous nous félicitons du rapprochement entre les deux superpuissances, nous espèrons que cette démocratisation sera contagieuse.

Mais là encore nous décelons un plan, un plan à peine perceptible qui annonce une crise globale - des pressions sont exercées sur l'Union soviétique pour qu'elle permette aux Juifs soviétiques d'émigrer uniquement vers Israël et des restrictions sont imposées à l'entrée des Juifs soviétiques aux Etats-Unis -, et tout cela laisse présager ce qu'il adviendra à l'avenir.

Voilà pourquoi nous ne voulons pas que le peuple palestinien et les Arabes deviennent le moyen de résoudre la crise de conscience à l'échelle mondiale dans sa deuxième phase, comme nous le constatons aujourd'hui. Voilà pourquoi nos amis soviétiques ont dû mettre un terme à cela en appelant l'attention sur cette

M. Maksoud

question, non par suite d'une campagne menée par les Arabes, mais parce qu'il s'agit d'une question de sécurité nationale pour l'avenir de l'Etat palestinien indépendant et pour l'avenir de la nation arabe tout entière. Voilà pourquoi nous considérons qu'il s'agit d'une grave menace à la stabilité et à la sécurité de la région, qu'il s'agit là d'un plan visant à saper tous les efforts de la juridiction internationale qui a affirmé les droits du peuple palestinien à l'autodétermination.

Nous croyons à la négociation; nous l'avons souvent répété. Mais dans les annales de l'histoire de la diplomatie, nous n'avons jamais vu l'adversaire chercher à définir quel devait être son adversaire. Cependant, je dois dire à la réflexion qu'Israël s'oppose à ce que l'OLP désigne ses négociateurs, ou ses participants au dialogue, ou ses participants à la discussion, les Israéliens ne reconnaissant pas les Palestiniens comme leur adversaire, car s'ils reconnaissaient les Palestiniens comme leur adversaire, cela voudrait dire qu'ils les traiteraient sur un pied d'égalité. Pour les Israéliens, les Palestiniens sont des obstacles humains au développement de leur destinée manifeste. Voilà pourquoi ils ne veulent pas admettre que l'OLP incarne l'identité nationale du peuple palestinien et de sa volonté d'autodétermination et d'indépendance; voilà pourquoi ils ne veulent pas reconnaître l'OLP; ils ne veulent même pas permettre qu'il y ait des relations directes, visibles ou invisibles, entre les soi-disant négociateurs. Voilà pourquoi la plus grande concession qu'ils puissent faire est de remplacer les droits nationaux internationalement reconnus des Palestiniens par des droits municipaux accordés aux Palestiniens habitant en Judée et en Samarie, comme ils disent.

C'est ainsi que cette question soulevée par suite de l'émigration juive soviétique doit porter à l'avant-scène et rouvrir la question de Palestine, car l'enjeu n'est pas seulement le destin de l'Etat de la Palestine et pas seulement l'avenir de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. Ce qui est également important, c'est qu'il s'agit d'une insulte à la race humaine, car on cherche à dire que l'antisémitisme est inévitable. C'est sur cette base qu'Israël cherche à défier la communauté internationale et la conscience de l'humanité. Nous rejetons l'hypothèse selon laquelle l'antisémitisme est permanent. Nous pensons que nous devrions tous faire face à l'antisémitisme et mettre fin à la discrimination, quelle qu'elle soit. Par conséquent, ceux qui prétendent combattre l'antisémitisme mais font de la discrimination contre les Arabes palestiniens ne valent guère

M. Maksoud

mieux que les antisémites. Nous voulons croire que parmi les membres de la société israélienne et parmi les électeurs juifs il en est qui ne sont pas atteints par cette paranoïa artificielle; nous voulons croire que les électeurs juifs ont foi dans la conscience humaine et dans la défaite du nazisme rendue possible grâce à la force et à la résistance de la conscience humaine, ainsi que dans la défaite de toutes les formes de racisme, tant contre les Juifs que contre les Palestiniens, partout dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateur pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de ce point de l'ordre du jour sera fixée après consultations avec les membres du Conseil.

La séance est levée à 18 heures.